

Territoires, efficacité et simplicité
Rapport d'orientations budgétaires

P4

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT les éléments complémentaires relatifs au projet de loi de finance

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

DE PRENDRE ACTE

de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 sur la base du rapport présenté en session.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Raymond DE MALHERBE, Victoria DE VIGNERAL

REÇU le 25/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

